

Présidence

Vice-Président du conseil d'administration
Franck LE DERF

Direction Générale des services

Pascale LAINE-MONTELS

Affaire suivie par :

Victorine MENDY

Responsable des Instances

02.35.14.67.69

secretariatca@univ-rouen.fr

Conseil d'administration - URN

15 mars 2024

Délibération n°CA-2023-48

À l'ouverture de la réunion, le quorum est atteint par 31 votants, dont 10 membres représentés

Motion 1

Le 22 février 2024, le gouvernement, par la publication d'un décret d'annulation, a décidé d'une réduction de 904 millions d'euros des crédits de la mission interministérielle recherche et enseignement supérieur. Si les crédits touchés semblent dans leur majorité être des crédits dits "de réserve", cette décision politique aura des conséquences significatives sur les capacités des universités et des organismes de recherche à mener à bien leurs missions.

Cette décision est en totale contradiction avec les propos, maintes fois réitérés, du Président de la République sur ses ambitions pour la recherche en France et donc également pour la formation qui en découle.

Considérant que la recherche et l'enseignement supérieur publics sont des piliers essentiels du développement intellectuel, citoyen, scientifique, social et économique de notre société, le conseil d'administration de l'Université de Rouen Normandie exprime sa profonde préoccupation face à cette mesure et ses conséquences néfastes sur le secteur de l'enseignement supérieur et de la recherche publics.

Le conseil d'administration appelle le gouvernement à reconsidérer sa décision et à garantir un financement adéquat et pérenne pour l'enseignement supérieur et la recherche publics, afin d'assurer aux étudiantes et aux étudiants des conditions d'études et de vie étudiante dignes, mais aussi de préserver la qualité scientifique de notre pays.

Approbation de la motion 1

Pour	27
Contre	0
Abstention	0
NPPV	0

Le conseil d'administration approuve la motion 1

Fait à Rouen, le 15 mars 2024

Le président de l'Université de Rouen Normandie


Laurent YON